



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Analyses et Perspectives

Économie Agricole

Juillet 2017 N° 1707

BREXIT : l'entrée dans la phase active des négociations

Il y a un an, les citoyens se prononçaient pour une sortie de l'Union européenne. En mars 2017, l'Article 50 du Traité de Lisbonne était activé, pour déterminer les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'UE. Si la période qui s'ouvre est chargée d'incertitudes multiples, les contours de ce que sera l'UE demain et de ce qui attend le premier sortant de l'histoire de la construction européenne, commencent à se dessiner. Passage en revue des domaines pour lesquels le BREXIT risque d'occasionner des turbulences.

Contacts : Thierry POUCH

Le légendaire euroscepticisme britannique a fini par produire son effet. Il appartiendra désormais à l'histoire de juger si les britanniques ont opté pour le bon choix, ou bien si, dans les années qui viennent, ils exprimeront leurs regrets de ne plus appartenir à l'UE. Il faut reconnaître que, dès l'origine, le projet d'adhésion à l'UE était bien mal engagé. Il suffit pour s'en convaincre, de se remémorer l'échange entre Winston Churchill et le Général de Gaulle lors du 11 novembre 1944, à l'occasion de la célébration de la fin de la Première guerre mondiale. Au regard du triple désastre humain, économique et financier engendré par le conflit avec l'Allemagne, de Gaulle suggérait de définir un projet européen dans lequel le Royaume-Uni serait partie prenante. La réponse fut sans ambiguïté. Le Royaume-Uni privilégierait toujours son orientation transatlantique. Il est assez significatif que le BREXIT mette en lumière une posture structurellement ancrée dans l'histoire moderne du Royaume-Uni.

Ayant raté le coche de la construction européenne à la fin des années 1950, c'est finalement en 1973 que Londres rejoignit l'UE, mais avec une intention bien particulière, celle de retirer de son adhésion des bénéfices commerciaux importants. Le Royaume-Uni ne cessa dès lors d'œuvrer pour faire de la construction européenne un vaste espace de libre-échange, rejetant au second plan les autres ambitions de l'UE. Le libre-échange est, on le sait, inscrit dans les gènes des britanniques¹. Preuve en sont les innombrables « opt-out », comme disent les anglais, relatifs à l'intégration dans la zone euro en 1993, aux Accords de Schengen de 1999, ou à la Charte des Droits fondamentaux de 2009.

La décision de sortir de l'UE est très loin d'être anodine, pour les pays membres restants d'une part, et, surtout, pour le Royaume-Uni d'autre part. Les conséquences du BREXIT s'inscrivent sur différents registres. En seront privilégiés ici quatre. Les impacts macroéconomiques, budgétaires, géopolitiques et, bien entendu, agricoles. La marge d'incertitude reste toutefois élevée pour évaluer le plus précisément possible les conséquences du BREXIT. Dans la mesure où les acteurs économiques, et, singulièrement, les agriculteurs, ont une aversion pour le risque, il est suggéré de broser un panorama des impacts probables de la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE.

Négocier la sortie de l'UE

Il est requis de s'arrêter brièvement sur la question des négociations avec Bruxelles. Les architectes de la construction européenne n'avaient pas prévu qu'un Etat membre puisse envisager de quitter l'Union européenne. Aucun texte communautaire, aucun Traité, ne contenait la moindre clause de sortie. Il a fallu attendre 2003 pour que, dans le cadre de la *Convention sur l'avenir de l'Europe*, les Etats admettent la possibilité d'un tel scénario. C'est donc dans le Traité de Lisbonne, Article 50, qu'est spécifiée cette hypothèse. Cet Article 50 stipule d'une part que l'Etat membre qui souhaite quitter l'UE doit le

notifier auprès du Conseil européen et que, d'autre part, tous les Traités cessent de s'appliquer à cet Etat dès l'entrée en vigueur du retrait de l'UE. C'est donc en mars 2017 que l'Article 50 a été activé, afin de définir les modalités du départ du Royaume-Uni de l'UE, selon une orientation qualifiée de « hard BREXIT ». Selon les textes, les négociations ne doivent pas dépasser deux années, ce qui conduit à indiquer que le Royaume-Uni ne devrait plus faire partie de l'UE au printemps 2019, c'est-à-dire avant les élections européennes de la fin de la même année.

L'interprétation de l'Article 50 du Traité de Lisbonne ne va toutefois pas de soi. Certains en ont en effet contesté la portée juridique, n'y voyant qu'une déclaration d'intention sur laquelle le pays sortant pourrait revenir, afin de réintégrer le groupe. C'est faire peu de cas du résultat d'une consultation démocratique, même si, l'exemple des référendums sur la Constitution européenne le montrant, l'UE s'emploie parfois à contourner l'expression des peuples. Ce qui complique l'affaire, c'est que le Premier Ministre Britannique ne dispose plus vraiment d'une majorité politique suffisamment robuste au Parlement, depuis la défaite de son camp aux dernières élections législatives, pour être en mesure d'imposer ses choix dans les négociations avec Bruxelles. Quoi qu'il en soit de ces arcanes juridiques, il semble clair que le BREXIT illustre le souhait de bon nombre de Britanniques de récupérer une souveraineté politique mais aussi économique, qu'ils ont considéré durant longtemps comme menacé par la construction européenne. De leur côté, les décideurs européens, au premier plan desquels le négociateur européen Michel Barnier, entendent bien défendre les intérêts des 27 Etats membres de l'Union européenne dans ces négociations. Ils ont notamment en tête les enjeux et conséquences probables du BREXIT sur l'UE.

Première conséquence probable : la bataille budgétaire

Depuis la fin de la décennie 1970, le Royaume-Uni n'a cessé de contester l'orientation prise par le budget européen. Il apparaît désormais assez explicite que cette dimension budgétaire a joué un rôle décisif dans le souhait des citoyens britanniques de quitter l'UE, emboîtant ainsi le pas au Premier Ministre Margaret Thatcher qui, à l'époque, a exigé et obtenu un rabais significatif sur la contribution du pays au budget communautaire. Vue sous cet angle, la sortie du

Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture

9 avenue George V
75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Fax : 01 53 57 10 05
Email : accueil@apca.chambagri.fr
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Siret 180070047 00014
www.chambres-agriculture.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

¹ Lire sur tous ces aspects J. Howorth et V. Schmidt (2016), « Brexit : Que s'est-il passé ? Que va-t-il se passer ? », *Politique étrangère*, numéro 4, p. 123-138.

Avec la participation financière du CasDAR

Royaume-Uni devrait faire bouger les lignes budgétaires de l'UE. La contribution directe britannique au budget global était de 14 milliards, auxquels il convient d'ajouter 3 autres milliards (ressources propres traditionnelles ou RPT), issus de la collecte par Londres de droits de douane et de taxes comme celles appliquées au sucre et à l'isoglucose, et reversés à l'UE. Soit au total 17 milliards, desquels il faut soustraire les 7 milliards reçus par Londres de l'UE. Le manque à gagner pour l'UE se chiffre donc à quelque 10 milliards d'€. Sur une durée de sept années, correspondant au *Cadre Financier Pluriannuel* (CFP), la perte pour l'UE s'élèverait à 70 milliards d'€. Si elle entend préserver son budget en l'état et continuer à financer un certain nombre de projets et éviter de sombrer dans un déficit budgétaire annuel, Bruxelles devra par conséquent opter pour l'une des hypothèses suivantes, lesquelles dépendront de l'issue des négociations en cours.

Tableau 1 : Simulation de l'impact du BREXIT sur le financement de la PAC (principaux pays membres) (En millions d'€)

| | 2014 | | 2015 | |
|-------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Contribution due au BREXIT | Balance nette après BREXIT | Contribution due au BREXIT | Balance nette après BREXIT |
| Belgique | -6.41 | -1 068.29 | 37.97 | -1 213.97 |
| Bulgarie | -0.71 | 809.54 | 4.47 | 876.42 |
| Danemark | -3.91 | -7.35 | 23.10 | -112.96 |
| Allemagne | 851.71 | -6 759.99 | 1 622.96 | -7 019.56 |
| Irlande | -2.49 | 80.67 | 16.39 | 823.27 |
| Espagne | -17.58 | 1 651.14 | 90.93 | 2 229.84 |
| France | -33.65 | -474.71 | 197.08 | -461.00 |
| Italie | -25.63 | -1 370.96 | 156.11 | -2 093.50 |
| Hongrie | -1.57 | 1 469.49 | 9.92 | 1 310.36 |
| Pays-Bas | 215.25 | -2 299.85 | 392.91 | -2 250.67 |
| Pologne | -6.24 | 3 273.96 | 38.94 | 3 084.21 |
| Portugal | -2.85 | 718.84 | 15.50 | 300.67 |
| Roumanie | -2.44 | 1 511.73 | 14.22 | 2 284.99 |
| Total (27) | 1 162.84 | - | 3 088.22 | - |

Source : Alan Matthews, données Commission européenne

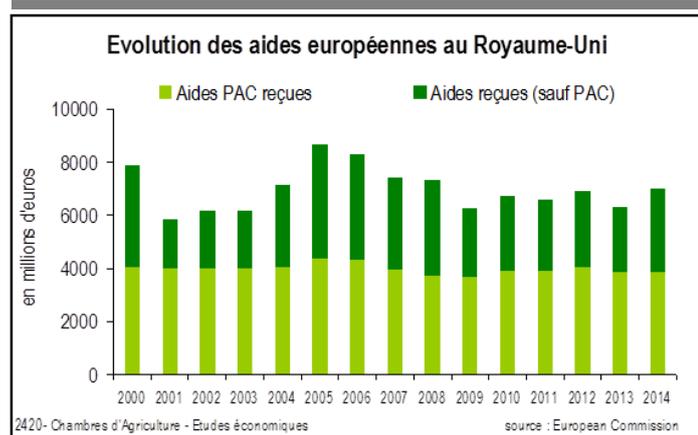
Première de ces hypothèses : décider d'augmenter les contributions des Etats membres restants au budget européen à hauteur de 10 milliards d'€, ce qui, en l'état actuel des choses, appellera de nombreuses contestations, en provenance notamment de l'Allemagne laquelle, au passage, a enregistré en 2016 un excédent commercial de plus de 250 milliards d'€, et se trouve en situation de léger excédent budgétaire. Le pendant immédiat de cette hypothèse a trait à la réduction des dépenses. Quels seraient alors les postes les plus durement touchés ? Le budget « Europe dans le monde » ? « Sécurité et citoyenneté » ? « Horizon 2020 » ? Ou encore le budget PAC ? De combien serait la coupe claire dans l'une ou plusieurs de ces dépenses ?

S'agissant de la PAC, les britanniques percevaient depuis le début des années 2000 environ 4 milliards d'€ d'aides (figure 1). Le BREXIT pose donc une question primordiale, relative au nouveau mode de financement de la PAC, puisque le Royaume-Uni était jusqu'à présent un contributeur net, au même titre que l'Allemagne, la France les Pays-Bas et l'Italie. Face à ces contributeurs nets, les Etats membres bénéficiaires nets de la PAC, à l'instar de la Pologne, de la Roumanie, de l'Espagne, et dans une moindre mesure de la Bulgarie, de l'Irlande et du Portugal,

l'Allemagne, dont la contribution nette augmenterait de 1,6 milliard d'€, suivie, de très loin, par les Pays-Bas, la France et l'Italie. Le financement du trou engendré par la sortie du Royaume-Uni de l'UE n'est donc pas réparti de façon équilibrée selon les pays. L'alourdissement des contributions entre 2014 et 2015 est imputable à la révision des comptes nationaux réalisée par Eurostat, plaçant l'économie britannique au second rang devant la France, et rehaussant du coup le montant de la contribution nette de Londres au budget européen.

Un second scénario, guère plus réjouissant, pourrait toutefois se dessiner pour la PAC, celui de la diminution du budget agricole. Le BREXIT constituerait un effet d'aubaine justifiant pour la Commission et certains Etats membres, une contraction des dépenses agricoles, qui, de toute façon, est envisagée. C'est ce qu'a récemment évoqué le Commissaire européen aux Budgets, Günther Oettinger. Afin de combler le trou occasionné par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la Commission envisage en effet de réduire les dépenses agricoles de manière significative, certaines d'entre elles pouvant être préservées pour les agriculteurs évoluant sous des contraintes particulières – handicaps naturels notamment – ou en raison de la petite taille de leurs exploitations.

Figure 1



Se dessinent d'ores et déjà plusieurs inquiétudes quant aux répercussions probables d'un abaissement des dépenses agricoles. L'une d'entre elles a trait aux conséquences sur les pays les plus en retard en matière de développement agricole. L'hypothèse d'une réduction du budget de la PAC après 2020 pour combler le retrait des britanniques, pose, sans doute plus fondamentalement, la question de la volonté de l'Europe de préserver la sécurité alimentaire de ses Etats membres. C'est la posture prise par le député européen Michel Dantin, qui rappelle que « l'agriculture est l'unique secteur stratégique qui dépend de l'Europe, et cela depuis 1962 », qui poursuit en indiquant que, si le budget agricole est amputé, les Etats membres ne pourront puiser dans leurs propres ressources de quoi combler la réduction des dépenses agricoles de l'UE. Il y va selon lui de la sécurité alimentaire et sanitaire des Etats membres, sachant que les consommateurs expriment des exigences dans ce registre de l'origine des produits qu'ils consomment.

ont de quoi s'interroger sur les versements que l'UE leur accordait jusqu'à présent. L'impact du BREXIT sur la répartition des contributions au budget de la PAC a été simulé par l'économiste Alan Matthews, et retracé de manière synthétique dans le tableau 1².

Si le scénario du maintien des dépenses liées à la PAC se confirme, la lecture de ce tableau indique que certains des Etats membres vont devoir davantage contribuer au budget agricole, à défaut de trouver des ressources propres supplémentaires et originales. A commencer par

On voit donc en quoi le BREXIT met au grand jour des questionnements antérieurs – mais souvent inavoués – relatifs à la sécurité alimentaire de l'UE, à la volonté de la Commission et de quelques Etats membres les plus en obédience avec le libéralisme, de poursuivre l'aventure de la PAC.

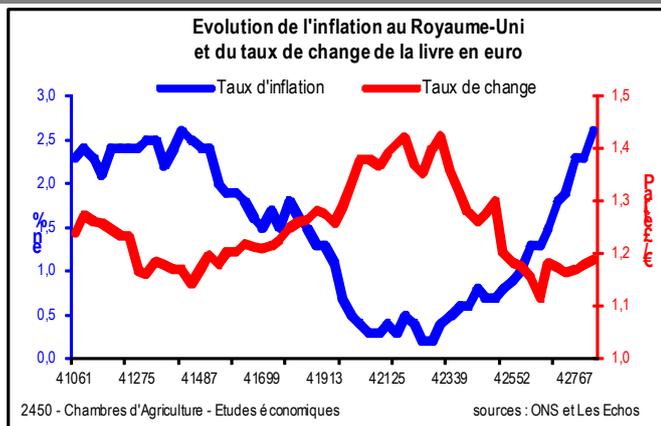
Deuxième conséquence probable : les échanges commerciaux

La question budgétaire, pour fondamentale qu'elle soit, n'est pas la seule qui se pose avec le même degré d'acuité. Le commerce de produits agricoles et alimentaires revêt une importance tout aussi décisive. C'est pourquoi il est suggéré de dresser un panorama de ces flux commerciaux entre le sortant et ses partenaires de l'UE, avant d'en mesurer les impacts chiffrés. Au préalable, indiquons que la parité monétaire de la Livre Sterling exerce depuis un an des effets néfastes

² Se reporter à A. Matthews (2016), « Impact of BREXIT on CAP budget net balances for remaining Member States », August 2016.

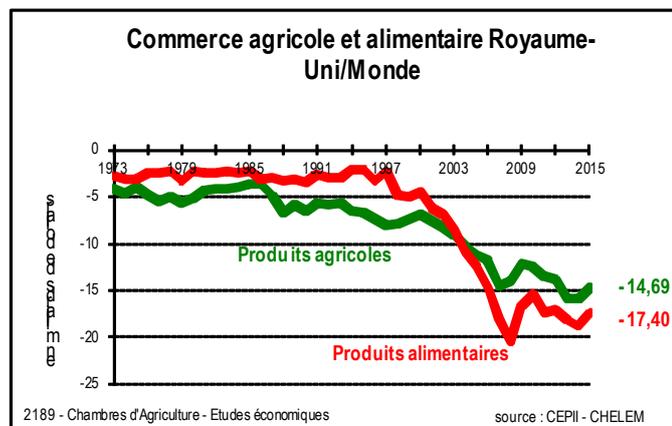
sur le coût des importations. Dès le lendemain du référendum, la Livre Sterling a fortement reculé sur les marchés des devises, notamment face à l'€, amplifiant une dépréciation déjà enclenchée un semestre auparavant. L'annonce du BREXIT a par ailleurs occasionné les premières sorties de capitaux du Royaume-Uni, entretenant du coup les perturbations sur les marchés des devises, au détriment de la Livre Sterling. Comme tout changement de parité, le recul de la Livre Sterling a simultanément occasionné une pression inflationniste, celle-ci passant de quasiment 0% à plus de 2,5% en l'espace de plus d'une année (figure 2). Cette remontée de l'inflation est préjudiciable aux ménages, dont le pouvoir d'achat diminue, et parce qu'ils paient plus cher leur alimentation importée.

Figure 2



Si le BREXIT doit avoir des conséquences sur le commerce de biens agricoles et alimentaires, c'est d'abord sur les autres pays membres qui voient se profiler une contraction du débouché britannique. Le Royaume-Uni est en effet l'Etat membre qui dégage le plus lourd déficit commercial en produits agricoles et alimentaires, lequel est chronique depuis les années 1970, et qui s'est considérablement accentué depuis la fin de la décennie 1990, pour se fixer en 2015 à plus de 20 milliards de dollars (figure 3). Une telle évolution pose le problème du degré de dépendance du Royaume-Uni, problème devant être mis en perspective historique, puisque ce pays a fait le choix de l'ouverture aux importations de produits agricoles dès le milieu du XIX^e siècle, au moment où il abroge la *Loi sur les blés (Corn Laws)* en 1846.

Figure 3

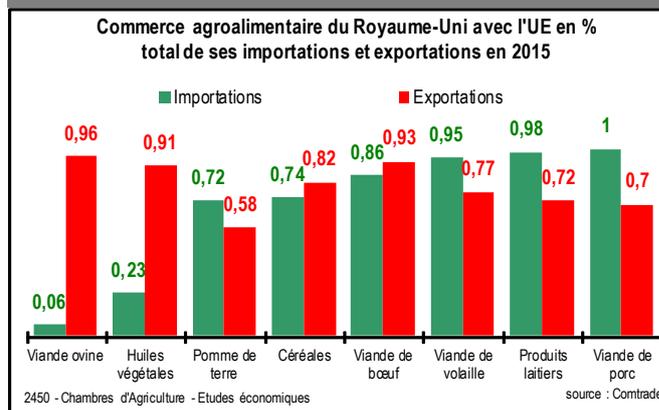


Les britanniques sont importateurs nets en viande porcine, en produits laitiers, en viande de volaille, en viande bovine, et, dans une moindre mesure en céréales, en pommes de terre. Parmi les grands produits où l'économie britannique est exportatrice nette, on trouve les huiles végétales et la viande ovine (figure 4). Dans le domaine des boissons alcoolisées, les vins comptent pour 33% de la consommation intérieure d'alcools (la consommation intérieure de vins est ainsi passée de 5 à 33% en l'espace de soixante années). La sortie de l'UE

affectera par conséquent tous les acteurs de la filière viti-vinicole, du producteur au distributeur, en passant par les sujets de sa Majesté, par le truchement de :

- la croissance du PIB national, annoncé en baisse pour les prochaines années (les estimations 2020 réalisées par le Trésor britannique indiquent que l'économie subirait une récession comprise dans une fourchette de - 3 à - 6%), qui exercerait une pression sur le pouvoir d'achat des ménages ;
- l'instauration de tarifs douaniers par les autorités britanniques ;
- la poursuite tendancielle de la dépréciation de la Livre Sterling

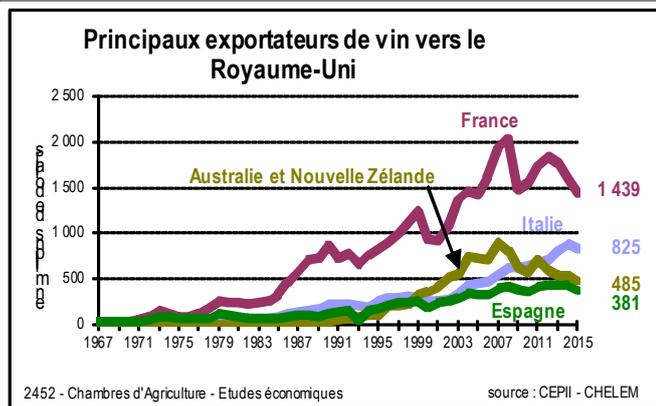
Figure 4



Les producteurs européens de produits agricoles et alimentaires perdraient ainsi un accès préférentiel au marché britannique. Ils doivent par conséquent s'attendre à une augmentation de la pression concurrentielle sur le marché intra-communautaire, dans la mesure où les producteurs opéreront un recentrage sur ce marché, par simple mécanisme de substitution. Un pays comme l'Irlande, dont le secteur agricole et alimentaire figure potentiellement parmi les plus affectés par le BREXIT, constituera un concurrent de premier plan. 48% des exportations de viande ovine sont destinés au Royaume-Uni, 53% de la viande bovine et 58% des fromages. La France se place au second rang des fournisseurs du R-U, juste derrière l'Irlande (une région comme celle de la Normandie pour les produits laitiers, ou la Nouvelle Aquitaine pour les vins, apparaissent fortement concernés). Globalement, la dépréciation de la devise britannique aura pour effet d'augmenter le prix des importations de biens agricoles et alimentaires, de réduire les volumes consommés, cet effet étant renforcé par la récession annoncée de l'économie britannique.

La pression concurrentielle ne se limitera pas au seul périmètre de l'UE. Si, une fois sorti, le Royaume-Uni opte pour un libre-échange intégral, les producteurs européens seront confrontés à la rivalité commerciale qu'exerceront sur eux leurs homologues du reste du monde. C'est le cas pour le vin, la France et l'Italie étant les plus exposées au risque du BREXIT (figure 5). La baisse de la Livre Sterling par rapport à l'€ - combinée à une contraction du PIB national - réduirait de 28% les volumes consommés par les ménages britanniques, et augmenterait de +22% le prix du vin, les vins de qualité et les pétillants étant les plus exposés. Il faut donc s'attendre à un amoindrissement des importations britanniques de vins, la France pouvant être l'un des premiers fournisseurs à en être victime, puisque plus d'un tiers des exportations de produits agricoles et alimentaires est composé de vins et boissons (12% pour les produits laitiers, et 5% pour les produits à base de céréales). Une telle perspective risque potentiellement d'alourdir la concurrence sur le marché intra-communautaire des vins et boissons, d'autant plus que, en raison des Accords de libre-échange signés avec l'Afrique du Sud et le Chili, ces deux nations productrices et exportatrices de vins pourront elles aussi chercher à écouler leurs volumes de vins sur le marché intérieur européen, afin de compenser la perte occasionnée par le BREXIT. Une étude britannique montre que, s'agissant du secteur viticole, et selon

Figure 5



les scénarii, les volumes importés par le Royaume-Uni seraient en baisse significative, mal ou pas du tout compensés par les importations du reste du monde (tableau 2)³.

Tableau 2 : Variations des volumes de vins importés (millions de litres) par le Royaume-Uni horizon 2025

| | Vins courants | Vins de qualité | Vins pétillants | Total |
|------------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|-------|
| Baisse du PIB | -199 | -21 | -29 | -249 |
| Dépréciation de la £ | -76 | -10 | -14 | -100 |
| Hausse des droits de douane | -67 | -1 | -15 | -83 |
| Total UK (1) | -342 | -32 | -58 | 432 |
| Importations du reste du monde (2) | +146 | +22 | +24 | +192 |
| Différence (1-2) | -196 | -10 | -34 | -240 |

Source : Observatoire de la politique commerciale britannique

En sens inverse, le BREXIT constitue un défi que devront relever les producteurs et les exportateurs britanniques. Outre les aides PAC – qui entrent pour 55% dans la formation du revenu des agriculteurs britanniques – ce sont aussi les pertes engendrées par la diminution des exportations vers l'UE qui pourraient fragiliser les exploitations agricoles et les industries de la transformation. En effet, 80% des exportations sont destinés à l'UE, et 70% des importations proviennent de l'UE.

Quels scénarii ?

Il est requis de bien surveiller l'évolution des négociations sur le BREXIT, car selon le scénario retenu, la physionomie des échanges, des productions, des relations avec l'UE, ne sera plus la même. Elle dépendra de la stratégie britannique de :

- soit faire jouer les Accords OMC sur l'agriculture (clause de la nation la plus favorisée) ;
- soit restaurer des tarifs douaniers accompagnés de quelques restrictions commerciales (moyenne du tarif douanier appliqué, 14,4%) ;
- soit instaurer des barrières non tarifaires (SPS concernant la volaille au chlore, ou celles sur les OGM) ;
- soit engager des négociations dont la finalité serait de signer un Accord de libre-échange avec l'UE, ce qui renvoie au problème du contenu d'un éventuel Accord (durée des négociations, contingents tarifaires sur les produits agricoles...) ;
- soit, de manière radicale, rétablir une politique agricole nationale, signifiant que Londres est disposée à injecter des milliards de Livres Sterling, pour restaurer une production agricole et minimiser le risque de sa dépendance alimentaire.

3 K. Anderson, G. Wittwer (2017), « Will BREXIT Harm UK and Global Wine Markets? », UK Trade Policy Observatory, Briefing Paper 9, May, p. 1-8.

Ce dernier scénario mérite que l'on s'y arrête. La relance d'une production intérieure agricole constituerait une rupture par rapport au choix historique fait par Londres, celui de s'en remettre aux importations pour garantir ses approvisionnements alimentaires. Le Royaume-Uni s'est engagé depuis le milieu du XIX^e siècle dans une dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur pour mieux favoriser le développement de son industrie, vecteur, avec la finance, de la puissance nationale, selon les autorités britanniques.

Restaurer les conditions d'une production intérieure requiert d'abord de disposer de terres cultivables qui ont été, depuis plus de 170 ans, globalement utilisées à d'autres fins (urbanisation, industrie). Ensuite, de moyens financiers colossaux que Londres n'est sans doute pas prête à injecter. Enfin, définir une politique agricole nationale nécessitera de surcroît du temps, beaucoup de temps, avant de produire de réels effets. Les résultats attendus seraient de toutes les façons assortis de coûts de production élevés, nécessitant une progression des gains de productivité significative dans un secteur agricole et alimentaire exposé à la concurrence internationale. Ce que les économistes connaissent bien sous l'« effet Balassa-Samuelson » – du nom de

deux théoriciens ayant découvert ce mécanisme en 1964, Béla Balassa et Paul Anthony Samuelson – pourrait alors se produire en Grande-Bretagne. La hausse de la productivité engendrerait une croissance des salaires dans le secteur agricole et surtout dans l'industrie de la transformation, croissance risquant de se diffuser à l'ensemble des autres secteurs, y compris ceux les moins exposés à la concurrence internationale. C'est bien à une poussée inflationniste et à une appréciation du taux de

change réel que les britanniques assisteraient. C'est pourquoi il semble peu probable que ce dernier scénario s'affirme, et qu'il est a contrario vraisemblable que le Royaume-Uni opte pour le libre-échange intégral ou pour des Accords de libre-échange ciblés avec des pays pouvant fournir les denrées alimentaires aux consommateurs britanniques.

Conclusion

Il n'y a évidemment pas de conclusion à tirer de ce qui vient d'être dit. D'abord parce que les négociations viennent tout juste de débuter. Ensuite en raison de la fragilité des hypothèses retenues par les exercices de simulation visant à mesurer les effets du BREXIT sur le Royaume-Uni lui-même et sur les pays membres restants. Ce sur quoi il est possible d'afficher une relative certitude a trait à l'avenir des britanniques en matière d'approvisionnement alimentaire. Celui-ci sera probablement plus complexe à préserver, et nécessairement plus coûteux, surtout s'il s'inscrit dans un contexte récessif. Les volumes consommés se réduiront par la force des choses, occasionnant une perte de débouchés pour les pays fournisseurs. Les liens commerciaux avec l'UE et le reste du monde seront sans doute perturbés dans une première phase, puis, ensuite, structurellement reconfigurés.

En souhaitant recouvrer sa souveraineté économique, le Royaume-Uni est entré dans une phase inconnue de son histoire. S'en remettre au libre-échange n'est guère surprenant au pays du libéralisme, mais il est, historiquement, toujours porteur de crises, parfois violentes. Cette sortie de l'UE exercera des effets sur l'UE elle-même. Le BREXIT peut d'ores et déjà être perçu, interprété, comme un choc de « déconstruction européenne ».